

<p style="text-align: center;">Questions adressées à la Ville suite à la séance de consultation du 19 février 2007</p>
--

CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Quelles sont les modifications susceptibles d'être apportées au projet de règlement P-06-044, à la suite des commentaires de citoyens présentés en séance du conseil d'arrondissement ou lors de la consultation tenue par l'OCPM le 19 février 2007?

USAGES

2. Le projet de règlement permet plusieurs usages complémentaires à celui de centre hospitalier, notamment pour l'emplacement 1 (Hôpital et infrastructures connexes) et l'emplacement 2 (Laboratoire sec).
 - a. Quelles sont les activités permises dans le cadre de l'exercice des usages « Épicerie » et « Studio de production » (emplacement 1), ainsi que de l'usage « Laboratoire » (emplacements 1 et 2)?
 - b. Est-ce que la réglementation d'urbanisme prévoit des superficies maximales pour l'exercice d'usages complémentaires, notamment pour l'usage « Épicerie »?

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

3. Le *Plan d'urbanisme de Montréal*, le *Plan de transport de Montréal – visions et objectifs*, et le *Premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* prévoient un certain nombre d'actions et de mesures permettant d'assurer la qualité des milieux de vie. Ces actions et mesures favorisent notamment l'utilisation de modes de déplacement autres que l'automobile et une gestion intégrée de l'offre en nombre de cases de stationnement sur rue et hors rue.
 - a. Quels sont les démarches, relevés ou bilans que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce prévoit réaliser afin de réduire la circulation et le stationnement?
 - b. Quels sont les démarches, relevés ou bilans que les services centraux prévoient réaliser afin de réduire la circulation et le stationnement?
 - c. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans, est-ce qu'une liste des principaux parcs de stationnement hors rue est disponible ou en voie d'élaboration pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et le centre-ville?
 - d. Quel est le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé par la réglementation, pour les emplacements 1, 2 et 3 délimités au plan de l'annexe A du projet de règlement P-06-044?

CIRCULATION VÉHICULAIRE SUR L'AVENUE ELLENDALE

4.

- a.** À quel moment et pour quelles raisons l'avenue Ellendale a-t-elle été fermée à la circulation véhiculaire, à l'intersection du chemin Hudson?
- b.** Quelle est la position de l'arrondissement quant à la possibilité de rouvrir l'avenue Ellendale à la circulation véhiculaire, incluant pour les situations d'urgence (sécurité incendie, sécurité publique), à l'intersection du chemin Hudson?
- c.** Dans le scénario actuel, c'est-à-dire sans la réouverture de l'avenue Ellendale, quels sont les déplacements véhiculaires autorisés (livraison de marchandises, accès aux stationnements, etc.)?